

A PROPOS D'UN FAIT...

Rien ne vaut un fait; encore faut-il en tirer les enseignements qu'il comporte. A ce point de vue le meeting de protestation contre l'extradition Jaffei et les massacres d'étudiants en Russie, puis la manifestation devant les consulats de Russie et d'Italie qui a servi spontanément d'épilogue nous offrent une ample moisson d'enseignements.

Constatons dès l'abord combien le patriotisme dont se targuent les collectivités et les individus en Suisse est mensonger. Il n'y a que des intérêts et de petits intérêts bien mercantiles, bien bourgeois. Les cantons se jalourent féroce. Affaire de gros sous, moralité de marchands rapaces! À Genève, c'est la politique qui fait ses choux gras du plus petit incident qui pourra nuire au parti adverse. Moralité de politiciens sans vergogne comme ils sont tous!

Le rôle de la presse dans cette affaire a été ignoble, comme il convient à une association qui a pour sacerdoce non pas de semer des idées, mais au contraire d'empêcher leur infiltration dans l'opinion publique en entretenant celle-ci de niaiseries infiniment répétées, qui prendront dans le cerveau des individus la place d'une réflexion personnelle. Le journaliste est presque toujours doublé d'un mouchard; cependant, si ses rapports ne vont pas tous dans les cartons d'un office de police ou d'une chancellerie, l'on peut dire que sa prose est toujours destinée à renforcer l'«ordre» social et à faire valoir les prétendus bienfaits de notre civilisation.

Si le public avait été appelé à donner son appréciation sur la manifestation devant les consulats, avant que la presse ait pu l'influencer, il eût applaudi à la protestation des étudiants, car tout le monde avait encore en mémoire les épouvantables récits du massacre des étudiants à St.Petersbourg; il eût trouvé que cette protestation énergique dans sa spontanéité ne compromettrait nullement le pays où elle avait eu lieu mais, par contre, désignait formellement au mépris public le gouvernement du pays où pareille tuerie avait été organisée par ses soins.

Les clabauderies intéressées de la presse ont donné le change à l'opinion, mais si les étudiants étrangers avaient, de suite après l'arrestation de leurs camarades, protesté contre les mesures prises par le Conseil d'État et le Conseil fédéral, s'ils eussent retardé la prise de leur inscription pour le nouveau semestre, ils eussent fait reculer la réaction gouvernementale et, du même coup, fait revenir une partie de l'opinion à la sympathie de leur cause. Aux basses injures de la presse, qui ne restent malheureusement pas sans écho dans l'esprit du public, ils eussent opposé leur action commune qui eût contrebalancé l'effet de cette union des journalistes dans l'abjection.

Inutile de récriminer, constatons seulement combien la presse a de facilités pour tromper l'opinion et voyons quels moyens elle emploie. Or, dans cette dernière affaire, ce n'est pas par des arguments qu'elle est arrivée à ses fins mais par de gros mots, de piètres injures dont tous les journalistes, depuis le petit reporter jusqu'au rédacteur du *Genevois*, M. Favon, ont fait un tel usage, que cet accord dans le muflisme a paru suspect.

Les critiques de M. Favon n'auront pas fait regretter la chute dans la boue de l'écusson des Romanoff. Écoutez ce sempiternel pleurnichage:

«Voulez vous détruire le petit foyer qui brûle dans la montagne et dont la flamme annonce aux opprimés de la plaine qu'il reste un asile pour les vaincus de la tyrannie, où l'on garde le respect des martyrs, le culte de la justice et la foi dans la démocratie universelle?».

Le petit foyer n'est plus à détruire, il est détruit et c'est vous, Monsieur Favon, et les bourgeois peureux de votre trempe qui l'avez détruit. En votant les lois, appelées avec raison scélérates, en créant la police politique à l'usage des monarchies amies, en prêtant le concours de la nation à ce complot contre la pensée que fut la conférence de Rome, en participant à tout ce qui peut contribuer à mieux consolider le despotisme

monarchique, en protestant mollement, pour la galerie, contre les expulsions en masse d'ouvriers coupables seulement de lutter contre le capitalisme, en laissant diriger un train entier, c'est-à-dire quelques centaines de travailleurs, à la frontière italienne pour y être remis aux carabiniers du roi, vous avez éteint ce feu qui n'éclairait déjà plus que faiblement, le servilisme de la nation suisse ayant donné depuis longtemps au monde le spectacle d'un peuple honteux de sa liberté relative, puisque ses enfants couraient joyeusement s'enrôler sous la bannière des monarchies pour lutter contre ceux qui aspiraient à la liberté.

Vous avez laissé le pays prendre l'initiative de supprimer dans le code l'appréciation du délit politique. *«Il n'y a plus de délit politique»*, ainsi vient de le déclarer le Tribunal fédéral pour couronner toute une campagne de presse donnant satisfaction au Conseil fédéral, qui avait pris des engagements à la conférence de Rome. Que trouvez vous à dire contre cet arrêt ou plutôt ce service rendu par le Tribunal fédéral? Que Jaffei était un vantard et un fou. Ni l'un ni l'autre de ces qualificatifs ne sont de taille à expliquer cette éclipse du droit dans ce pays. Peu importe la qualité et la valeur morale du justiciable, c'est le fait qu'il faut voir, qu'il faut apprécier. Et voilà comment le républicain socialiste Favon fait fi d'un principe pour ne pas nuire à ses amis du Conseil fédéral et à l'autorité du Tribunal, si peu respectable après ce mémorable arrêt. Si vos renseignements vous donnent le droit de dire que Jaffei est un vantard et un fou, vous n'ignorez pas non plus que le délit reproché à celui ci n'est précisé dans l'accusation ni par une date ni par le lieu de sa perpétration, et que ce manque de précision en dit long sur la complaisance du Tribunal fédéral. Vous n'ignorez pas davantage que Bresci fut condamné pour un crime politique et que, en conséquence, la complicité à un crime politique ne peut être transformée en un délit de droit commun pour lequel l'extradition devient possible. Si les conséquences d'un acte, d'un délit politique, ne peuvent plus être aujourd'hui ce qu'elles eussent été autrefois, c'est-à-dire si la suppression d'un chef d'État peut être suivie d'une révolution ne consistant plus uniquement dans le changement de la personne royale, mais aussi dans une transformation politico-économique du pays où cette suppression aura été opérée, l'auteur du délit ne peut être rendu responsable des conséquences nouvelles d'un tel délit, il demeure le régicide et rien de plus et ses complices vrais ou présumés demeurent les complices du régicide et rien de moins. L'on comprend très bien pourquoi le Tribunal fédéral, suivant en cela les conseils de la presse bourgeoise, veut désormais donner une signification nouvelle au délit politique: c'est que, précisément, dans les conséquences possible d'une révolution suivant de près la disparition violente du monarque, ce n'est pas seulement le principe monarchique qui peut sombrer dans la tourmente, mais aussi la puissance capitaliste. Le Tribunal fédéral est ainsi entré dans la voie de la réaction que lui montraient les mentors de la classe bourgeoise, et, de fait, l'appellation de *«tribunal de classe»* donnée par M. Sigg, est méritée, quoique, à vrai dire, nous ne pensons pas qu'un tribunal quelconque puisse être autre chose qu'une sanction de l'ordre établi, et l'on voit ce que peut cacher d'efforts réactionnaires une pareille sanction.

Le Conseil d'État de la République et Canton de Genève est bien aussi un gouvernement de classe, Monsieur Jean Sigg, et, sous la présidence de votre associé politique, il n'a pas perdu de temps pour montrer au gouvernement autocratique du tsar, qu'il était prêt à chasser du territoire de la République ceux qui ont osé toucher au symbole de sa puissance. Avant même que son représentant eût formulé une plainte contre les manifestants, des arrestations étaient faites, l'Université transformée en souricière et la prison recevait de nouveaux hôtes qui ont dû se croire rentrés en Russie. Il est vrai, à votre dire, que les manifestants ont commis un acte idiot, stupide, absurde; c'est dans une interview très opportune de la *Tribune* que nous avons trouvé ces qualificatifs qui ont dû aller au cœur des victimes expiatoires offertes à l'empereur Nicolas. Sans doute, vous n'en avez pas dit davantage que Messieurs Secrétan, Piclet, Micheli et compagnie, mais ces gens-là sont des réactionnaires avérés dont la frousse quotidienne fait aisément perdre le nord, mais vous, Monsieur Sigg,... ce que c'est que de fréquenter chez les gouvernants de classe!

Attaqué, pour sa participation orale au meeting de protestation, par les mêmes réactionnaires avec lesquels il s'est trouvé d'accord sur un seul point, celui de l'insulte, M. Jean Sigg a trouvé des défenseurs dans les syndicats ouvriers de la Chaux-de-Fonds et de Bienne; par un des considérants de leur déclaration de protestation et de solidarité, nous connaissons l'esprit qui a dicté cette déclaration:

«Considérant que tout en approuvant le camarade J. Sigg dans ses paroles, nous désapprouvons toutefois les désordres qui suivirent la-dite assemblée et desquels il ne peut être rendu responsable».

Le parti ouvrier socialiste et la société du Grulli protestent à leur tour, et voici le premier considérant de leur protestation:

«Considérant que des événements analogues à ceux du 5 avril ne peuvent faire avancer la cause du prolétariat dans un pays aux institutions démocratiques comme la Suisse, regrettent les faits qui se sont produits et ne sauraient en rendre responsables les orateurs et organisateurs du meeting à la salle Bonfantini».

Ces différentes organisations corporatives et politiques, ont sans aucun doute raison de protester contre les menaces dont leur mandataire a été l'objet, mais où ils outrepassent leur droit strict, c'est de venir blâmer du même coup les manifestants du 5 avril pour mieux faire valoir le rôle de leur client. Au moment où des socialistes étrangers au pays attendaient en prison le sort que voulait bien leur faire le Conseil fédéral, venir leur jeter un blâme après les invectives bourgeoises, absoudre ainsi à l'avance les rigueurs gouvernementales, sanctionner de nouvelles expulsions, c'est peut-être plus qu'une défaillance...

Les manifestants du 5 avril n'ont pas pensé évidemment faire avancer la cause du prolétariat suisse; ce n'était pas en leur pouvoir, du moins, rendons leur cette justice, il n'avaient pas davantage l'intention de la faire reculer. C'est cependant ce qu'il vient d'arriver. Après un meeting de protestation contre la police politique, les manœuvres réactionnaires du Conseil fédéral et l'arrêté arbitraire, contraire aux textes, du Tribunal suprême, il ne manquait plus qu'on vint nous parler des «*institutions démocratiques*» de la Suisse. C'est fait! Quelle belle chose en vérité que la politique et quelle souplesse morale elle exige chez ceux qui la servent!

Quant à nous, anti-poliliens, nous envoyons aux expulsés l'expression de notre sympathie. Victimes d'un gouvernement républicain qui vous a fait payer cher votre mépris pour l'absolutisme monarchique, vous comprendrez qu'à l'heure présente une transformation purement politique ne saurait suffire, si le travailleur n'était pas appelé à vivre pleinement, à mordre à belles dents dans la propriété, pour acquérir enfin la force de défendre ses nouveaux droits de l'homme, non pas érigés en formule, mais découlant de sa propre vitalité reconquise sur le mensonge et le vol des possédants.

Georges HERZIG.
